



Amiens, le 27 mars 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - COVID19

**Les services de l'État pleinement mobilisés
contre les violences conjugales et intrafamiliales**



Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19 donne lieu à un surcroît de violences conjugales et intrafamiliales. Le Gouvernement y est particulièrement vigilant et est pleinement mobilisé.

La préfète de la Somme tient à rappeler les dispositifs et mesures suivantes :

- **En cas de danger grave et immédiat**, avec nécessité d'une intervention sur place, il convient de contacter les services de première urgence : **appelez le 17 ou 112** (police et gendarmerie).
- La **plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes** est active 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et permet de dialoguer avec les forces de l'ordre de manière anonyme et sécurisée : <https://arretonslesviolences.gouv.fr>
- Le **3919, numéro d'écoute national**, est opérationnel du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures.
- Enfin, **en cas de nécessité de mise à l'abri**, il est possible d'**appeler le 115**.
- La possibilité de **signaler** les violences à son **pharmacien**.

Le conseil national de l'ordre des pharmaciens s'est engagé aux côtés du ministère de l'intérieur pour mettre en place un dispositif qui permet aux victimes de violences intrafamiliales de se rendre dans la pharmacie la plus proche de leur domicile pour signaler les violences dont elles font l'objet à leur pharmacien qui alertera à son tour les forces de l'ordre.

Ce dispositif permet une alerte efficace et discrète vis-à-vis de la personne violente, une prise en charge rapide des victimes et une solution de mise à l'abri des victimes malgré le confinement.

La préfecture se met à la disposition des pharmacies pour les aider dans la mise en place de ce nouveau dispositif.